

France

&gt;&gt; Société

&gt;&gt; L'AUTEUR

Michel JEANNEY

Secrétaire général de rédaction de La Dépêche Vétérinaire

## Expérimentation animale : un rapport parlementaire veut valoriser le rôle des vétérinaires

**Tout en prônant « une révision équilibrée » de la directive « sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques », un rapport parlementaire français sur l'expérimentation animale préconise de favoriser les recherches contribuant à rationaliser cette activité. Il milite aussi pour une présence accrue des vétérinaires dans les dispositifs en vue d'une meilleure régulation.**

Rendu en décembre dernier, un rapport parlementaire sur l'expérimentation animale propose de valoriser le rôle des vétérinaires dans les systèmes de régulation de l'expérimentation animale.

Intitulé « *Expérimentation animale en Europe : quelles alternatives ? Quelle éthique ? Quelle gouvernance ?* », ce document, élaboré par deux députés, notre confrère Michel Lejeune et le professeur de médecine Jean-Louis Touraine, émet des recommandations regroupées en quatre grands chapitres.

### Renforcer la formation

Parmi celles-ci, figure le renforcement des dispositifs de formation. Les rapporteurs notent en effet que dans ce domaine de nombreuses lacunes existent en Europe. « *Des initiatives doivent être prises au niveau européen pour établir un système d'équivalences des qualifications propre à faciliter la mobilité des chercheurs et des techniciens, sans pour autant baisser le niveau d'exigence* », préconisent-ils.

C'est dans ce chapitre de la formation que les deux députés abordent le rôle des vétérinaires en tant que régulateurs de l'expérimentation animale. Ils recommandent ainsi aux autorités nationales des mesures qui pourraient être étendues au niveau européen, notamment le développement des recherches sur l'animal dans les écoles vétérinaires.

Ils invitent également à sensibiliser, dès la première année, les étudiants vétérinaires aux enjeux et conditions de l'expérimentation animale, ainsi qu'aux méthodes de substitution, et à instaurer une formation spécifique dans les études vétérinaires.

Autre mesure envisagée : organiser la présence des vétérinaires dans les établissements fournisseurs, d'élevage et utilisateurs, ainsi que dans les structures éthiques mises en place aux niveaux local et national.

### Créer un prix sur les méthodes alternatives

Outre les mesures touchant à la formation, les rapporteurs militent pour un soutien des « *recherches contribuant à rationaliser l'expérimentation animale* ». Dans ce chapitre, ils proposent une mesure très concrète : la création d'un prix prestigieux, d'un montant de 10 à 20 000 €, couronnant « *les résultats de travaux collaboratifs sur les méthodes alternatives à l'expérimentation animale* ».

Autre grande proposition : « *favoriser une meilleure implication et coordination des pouvoirs publics* ». Le document souligne en effet la multiplicité des acteurs publics tant au niveau national qu'au niveau européen. Ainsi, en France, plusieurs ministères disposent de compétences qui influent sur la demande d'expérimentations animales et sur les conditions dans lesquelles celles-ci sont pratiquées : ministères de l'Agriculture, de la Recherche, de la Santé...

### Assouplir l'utilisation des primates non humains

Enfin, les deux députés s'inquiètent du « *risque d'une perte de compétitivité scientifique et économique* » au niveau européen lié à « *la définition de normes exigeantes et à l'alourdissement des charges administratives pesant sur les utilisateurs* ». Ils militent donc pour « *une révision équilibrée de la directive sur la protection des animaux utilisés à des fins scientifiques avec une application progressive des nouvelles dispositions* ».

En particulier, ils n'hésitent pas à aborder la question, ultrasensible, du recours aux primates non humains, en prônant un assouplissement des conditions de leur utilisation. Il s'agit « *d'éviter d'interdire a priori des recherches qui peuvent s'avérer nécessaires* », expliquent-ils. ■



Les auteurs du rapport proposent de sensibiliser, dès la première année, les étudiants vétérinaires aux enjeux et conditions de l'expérimentation animale, ainsi qu'aux méthodes de substitution.